



Version préliminaire - Examen du programme de mise en œuvre

---

16 septembre 2015

---

Le présent rapport, dont la version préliminaire est présentée à des fins de consultation publique, a pour but de donner une vue d'ensemble des expériences du personnel de l'ICANN chargé de la mise en œuvre du programme des nouveaux gTLD. Il ne constitue ni une présentation exhaustive des faits et événements associés au programme des nouveaux gTLD ni une décision résolvant les questions traitées. Le rapport n'a pas été approuvé par le Conseil d'administration de l'ICANN ou la communauté de l'ICANN et ne fait pas non plus office de document politique. Au lieu de cela, les informations contenues dans le rapport constituent une tentative de description, en des termes généraux, des expériences du personnel quant à la mise en œuvre du programme des nouveaux gTLD. Ce recueil des expériences du personnel est censé servir de base pour les révisions en cours du programme des nouveaux gTLD menées par la communauté, qui pourraient orienter les travaux à venir en matière de politique et de mise en œuvre qui devront être contrôlés par la communauté de l'ICANN.

# Résumé analytique

L'examen du programme de mise en œuvre fait état des expériences des membres du personnel de l'ICANN chargés d'exécuter le programme des nouveaux gTLD. Dans ce rapport, une équipe de révision composée du personnel de l'ICANN a évalué la mise en œuvre du programme, chaque phase de cette mise en œuvre étant passée au crible.

Un sujet récurrent de cette évaluation a été le calendrier du programme. Le Guide de candidature prévoyait qu'un cycle de candidature normal pouvait durer neuf mois, alors qu'un cycle de candidature complexe pouvait durer jusqu'à vingt mois. La période de candidature a débuté le 11 janvier 2012, et au 31 août 2015, certaines candidatures devaient encore être soumises aux phases d'objection et de règlement des litiges, de règlement des conflits de chaînes, de conclusion de contrats et de tests de pré-délégation du programme. L'ICANN estime que l'ensemble des candidatures arriveront à terme d'ici la fin 2017.<sup>1</sup>

Alors que plusieurs facteurs pouvaient avoir une incidence sur le calendrier du programme, le report des délais peut être attribué à deux facteurs d'importance. Premièrement, le volume des candidatures a été plus important que l'hypothèse émise lors du processus d'élaboration du Guide de candidature. Deuxièmement, la mise en œuvre a requis des processus qui n'étaient pas définis en détail par le Guide de candidature. Le développement de ces processus et procédures a nécessité plus de temps.

Enfin, l'ICANN a mis au point une méthode visant à établir des priorités afin de traiter le volume considérable de candidatures, et a développé des procédures, des systèmes, des critères et des règles pour l'ensemble des processus de cette série de candidatures. Par conséquent, si les séries à venir sont similaires à la série de 2012, l'ICANN pourrait mettre en place de futures séries avec des délais réduits en termes de développement et une efficacité et une efficience accrues. À cette fin, le présent rapport évalue la mise en œuvre par l'ICANN de chacun des principaux processus du programme et souligne les domaines dans lesquels une révision ou une amélioration est souhaitable.

## *Chapitre 1 : Traitement des candidatures*

Le Guide de candidature a défini un processus de soumission des candidatures prévoyant la période de candidature, une vérification de l'exhaustivité des données administratives et la publication des chaînes faisant l'objet d'une candidature. Section 1.1 : Le processus de soumission des candidatures évalue les aspects de la soumission des candidatures ainsi que le formulaire de candidature.

Les principaux enseignements tirés au sujet de la soumission des candidatures sont les suivants :

- Envisager une manière plus structurée de saisir les réponses aux candidatures
- Mettre en œuvre un système qui fournirait aux candidats la flexibilité nécessaire afin d'associer autant de candidatures que souhaitées à un seul compte d'utilisateur

---

<sup>1</sup> ICANN. (25 juin 2015) Plan opérationnel et budget de l'exercice fiscal 2016. Extrait de <https://www.icann.org/en/system/files/files/adopted-opplan-budget-fy16-25jun15-en.pdf>

---

En raison du volume considérable de candidatures, l'ICANN a établi un processus permettant de hiérarchiser les candidatures. Section 1.2 : La hiérarchisation évalue la mise en œuvre de ce processus, notamment l'effet de la hiérarchisation sur l'efficacité et l'efficience des processus d'évaluation initiale, de conclusion de contrats, de tests de pré-délégation et d'enchère.

Les principaux enseignements tirés au sujet de la hiérarchisation sont les suivants :

- Attribuer des numéros de priorité aux candidatures avant le début du traitement des candidatures
- Envisager le regroupement de candidatures via des caractéristiques communes tout en définissant des numéros de priorité afin de renforcer l'efficience du traitement

Le Guide de candidature invitait l'ICANN à mettre en place un mécanisme pour les membres de la communauté afin qu'ils soumettent des commentaires sur une candidature donnée, et afin que ces commentaires soient examinés à certains moments du processus (par exemple lors de l'évaluation de la priorité communautaire). Section 1.3 : Le processus de commentaires sur les candidatures permet d'évaluer le processus et l'outil mis au point par l'ICANN afin de soutenir la soumission et la prise en compte des commentaires sur les candidatures.

Les principaux enseignements tirés au sujet des commentaires sur les candidatures sont les suivants :

- Examiner la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités qui amélioreront la capacité d'utilisation du forum des commentaires sur les candidatures
- Clarifier l'utilisation souhaitée du forum des commentaires sur les candidatures, y compris les délais et les façons d'indiquer le type de commentaire soumis

Le Guide de candidature invitait les candidats à informer l'ICANN si des parties de leur candidature venaient à être fausses ou inexactes. Section 1.4 : Le processus de demande de modification des candidatures évalue le processus défini par l'ICANN afin que les candidats procèdent à des modifications de leurs candidatures, y compris les critères par rapport auxquels les demandes de modification étaient évaluées et l'impact des demandes de modification sur les processus du programme.

Les principaux enseignements tirés au sujet des demandes de modification des candidatures sont les suivants :

- Définir les processus et critères de demande de modification des candidatures avant le début du traitement des candidatures
- Déterminer si tous les types de modifications des candidatures devraient être traités de la même façon

Le Guide de candidature a défini un moyen pour les candidats de retirer des candidatures qu'ils ne souhaitent plus incorporer au programme. Les candidatures retirées pouvaient bénéficier d'un remboursement si le candidat n'avait pas conclu de contrat de registre avec l'ICANN. Section 1.5 : Le processus de retrait de candidatures évalue les processus de retrait et de remboursement.

Les principaux enseignements tirés au sujet des retraits de candidatures sont les suivants :

- Envisager de définir un processus visant à faire passer les candidatures qui ne seraient pas incorporés au programme à un statut final et accorder un remboursement si elles ne sont pas retirées.
- Réviser les états financiers du programme à la conclusion de cette série de candidatures afin de déterminer si les délais de remboursement correspondent précisément aux coûts engagés lors des phases spécifiées du programme

## *Chapitre 2 : Évaluation des candidatures*

Le Guide de candidature a défini 50 questions d'évaluation visant à recueillir des informations sur le candidat, évaluer la chaîne faisant l'objet d'une candidature, évaluer les services de registre proposés et évaluer la capacité du candidat à assurer la fonction d'opérateur de registre. Le Guide de candidature a défini l'évaluation initiale et l'évaluation approfondie comme les périodes durant lesquelles les candidatures seraient examinées conformément aux critères du Guide de candidature. Section 2.1 : Le processus d'évaluation initiale et d'évaluation approfondie évalue le processus d'évaluation, les délais d'évaluation et le processus de contrôle qualité.

Les principaux enseignements tirés au sujet de l'évaluation initiale et l'évaluation approfondie sont les suivants :

- Travailler avec les panels d'évaluation afin d'effectuer une formation en préévaluation et élaborer des procédures détaillées afin d'assurer des évaluations cohérentes et de qualité
- Déterminer si les processus du programme permettant une communication accrue entre le candidat et l'ICANN, tels que le processus de sensibilisation du candidat utilisé lors de l'évaluation, peuvent être avantageux

Les sections 2.2 à 2.8 du présent rapport évaluent les sept évaluations individuelles : Vérification des antécédents, similarité des chaînes, stabilité du DNS, noms géographiques, capacités techniques et opérationnelles, capacités financières et services de registre. Les observations liées à la réalisation de chacune des évaluations sont débattues, y compris les domaines de révision suggérés.

Les principaux enseignements tirés au sujet des évaluations individuelles sont les suivants :

- Déterminer si la vérification des antécédents devrait être effectuée lors de l'évaluation initiale ou lors de l'exécution du contrat.
- Déterminer si les procédures et critères pourraient être ajustés afin que la vérification des antécédents soit plus pertinente dans certains cas
- Réviser les délais de l'évaluation de la similarité des chaînes et du processus d'objection
- Prendre en compte tous travaux en cours des membres de la communauté en matière de similarité des chaînes, de collision de noms et de noms géographiques
- Réfléchir à l'objectif et aux implications de l'évaluation des noms géographiques, notamment afin de savoir si son objectif est limité à l'évaluation ou s'il y a d'autres implications eu égard à la désignation des noms géographiques

- Pour les séries à venir, s'appuyer sur les outils IDN actuellement en cours de développement
- Déterminer si des approches alternatives concernant les évaluations des capacités techniques et opérationnelles et des capacités financières seraient judicieuses
- Examiner les questions et les réponses de clarification des capacités techniques et opérationnelles et des capacités financières afin de déterminer si des améliorations aux questions liées aux candidatures peuvent être apportées
- Mettre à jour le processus de recueil des informations relatives aux services de registre afin de mieux soutenir les activités d'évaluation et de conclusion de contrats
- Si des approches alternatives à l'évaluation des capacités techniques et opérationnelles sont envisagées, réfléchir à la façon dont l'évaluation des services de registre pourrait être intégrée à l'approche.

### *Chapitre 3 : Procédures d'objection*

Le Guide de candidature définissait un processus permettant au Comité consultatif gouvernemental (GAC) de l'ICANN d'émettre un avis sur les nouveaux gTLD concernant des candidatures précises. Section 3.1 : Le processus d'avis du GAC évalue les processus d'alerte précoce du GAC et d'avis du GAC ainsi que la mise en œuvre par l'ICANN des avis émis.

Les principaux enseignements tirés au sujet de l'avis du GAC sont les suivants :

- Poursuivre l'engagement avec le GAC lors du processus de révision et le développement de procédures futures afin d'assurer que sa contribution est intégrée dès que possible aux processus correspondants.

Le Guide de candidature a défini le processus d'objection et de règlement des litiges afin que les parties habilitées puissent déposer des objections formelles sur le fondement de quatre motifs définis et voir leurs objections examinées par des experts. Si une objection était retenue, les candidatures seraient placées en conflit (dans le cas d'objections pour confusion de chaînes déposées par un candidat à un nouveau gTLD), ou la candidature non retenue ne serait pas incorporée au programme des nouveaux gTLD (pour tous les autres types d'objection). Section 3.2 : Le processus d'objection et de règlement des litiges évalue la mise en œuvre des motifs et normes d'objection, la gestion des prestataires de services de règlement de litiges, le processus d'objection et les processus impliquant l'objecteur indépendant. De plus, bien que le Guide de candidature n'incluait pas de mécanisme de recours, le Comité du programme des nouveaux gTLD du Conseil d'administration a approuvé un mécanisme de révision pour deux objections. Le concept de mécanisme de révision est présenté dans la présente section.

Les principaux enseignements tirés au sujet du processus d'objection et de règlement de litiges sont les suivants :

- Étudier la possibilité d'adopter un mécanisme de révision pour la prochaine série
- Étudier les possibilités d'améliorations de l'exécution des processus de l'objecteur indépendant.

---

## Chapitre 4 : Procédures de conflits de chaînes

Les ensembles conflictuels constituaient des groupes d'au moins deux candidatures prêtant à confusion par le Panel de similarité de chaîne ou via une objection relative aux chaînes prêtant à confusion. Les candidats ont été encouragés à auto-résoudre ces ensembles conflictuels ; toutefois, en l'absence d'auto-résolution, le Guide de candidature a prévu deux mécanismes visant à régler les conflits.

Le premier mécanisme de résolution des conflits de chaînes était l'évaluation de la priorité communautaire (CPE), mécanisme via lequel des candidats de la communauté auto-désignés pouvaient se voir accorder la priorité s'ils respectaient les critères de la CPE. Section 4.1 : Le processus d'évaluation de la priorité communautaire évalue la mise en œuvre des critères de la CPE, le processus et les résultats de l'évaluation.

Les principaux enseignements tirés au sujet de la CPE sont les suivants :

- Prendre en compte tous les aspects des feedbacks reçus afin de repenser le système de notation et le cadre de la CPE avant la prochaine série de candidatures

Le second mécanisme de résolution des conflits de chaînes était le service d'enchères facilité par l'ICANN. Section 4.2 : Enchère : Le mécanisme de dernier recours évalue la mise en œuvre des règles relatives à l'enchère ainsi que du processus d'enchère. Dans le cadre de cette série, les enchères ont été mises en œuvre de manière à assurer l'équité, la prévisibilité, l'efficacité et l'efficience. Dans l'hypothèse où les enchères seraient incluses dans la prochaine série de candidatures, l'ICANN serait en mesure de reproduire ce processus avec une préparation minimale.

## Chapitre 5 : Transition vers la délégation

Une fois qu'une candidature avait satisfait à l'ensemble des étapes requises du programme des nouveaux gTLD (à savoir l'évaluation, l'objection et le règlement des litiges, le règlement des conflits), la candidature pouvait passer à l'étape suivante de conclusion d'un contrat de registre (RA) avec l'ICANN. Le Guide de candidature comprenait des informations relatives au processus de conclusion de contrats, y compris le calendrier ainsi qu'une version préliminaire du RA de base, informations qui sont évaluées dans la section 5.1 : Conclusion de contrats.

Les principaux enseignements tirés au sujet du processus de conclusion de contrats sont les suivants :

- Étudier la possibilité d'achever le RA de base avant de soumettre les candidatures ou de définir un processus visant à mettre à jour le RA
- Déterminer si les différents types de candidats pourraient être définis de manière équitable et objective, et dans le cas où il devrait exister différents types de candidats, déterminer s'il devrait y avoir plusieurs versions du RA

Le Guide de candidature invitait les candidats à réaliser un test technique [test de pré-délégation (PDT)] afin de prouver qu'ils étaient en mesure d'opérer leur TLD en toute sécurité et stabilité avant la délégation. Une fois le RA exécuté et le PDT réalisé, l'ICANN recommandait le TLD à l'IANA à des fins de délégation dans la zone racine. Section 5.2 : Le processus de test de pré-délégation et de transition

---

vers l'IANA évalue la définition des critères de PDT, la prestation de services et le processus de transition vers l'IANA.

Les principaux enseignements tirés au sujet du processus de PDT et de transition vers l'IANA sont les suivants :

- Déterminer les tests qui devraient être réalisés pour chaque mise en œuvre d'infrastructures techniques et pour chaque TLD.
- Déterminer, le cas échéant, les tests pouvant passer de tests auto-certifiant à tests opérationnels.
- Dans le cadre de la recherche d'une approche alternative à l'évaluation des capacités techniques et opérationnelles, si un programme d'accréditation de RSP est envisagé, examiner la mesure dans laquelle le PDT serait affecté.
- Dans le cadre de la définition des critères et procédures d'évaluation pour les IDN, examiner comment la révision des tables IDN lors du PDT serait affectée.

### *Chapitre 6 : Soutien aux candidats*

Le programme de soutien aux candidats était un programme élaboré par la communauté afin de fournir un soutien financier et non financier aux candidats issus des régions sous-représentées. Le Manuel de soutien financier pour les nouveaux gTLD a défini les critères et processus liés au soutien financier. Section 6.1 : Le processus de soutien aux candidats évalue la mise en œuvre par l'ICANN de la composante « soutien financier » du programme, ainsi que les services gratuits et la mise en place d'un mécanisme de financement pour le programme.

Les principaux enseignements tirés au sujet du programme de soutien aux candidats sont les suivants :

- Envisager d'avoir recours aux pratiques procédurales utilisées par d'autres panels, y compris la publication de documents relatifs aux processus et toute documentation liée aux fondements
- Envisager de rechercher des procédures reconnues au niveau mondial qui pourraient être adaptées à la mise en œuvre du programme de soutien aux candidats

### *Chapitre 7 : Instrument d'opérations continues*

L'instrument d'opérations continues (COI) était un instrument financier visant à financer temporairement les opérations continues des cinq fonctions de registre critiques d'un nouveau gTLD via un opérateur de registre de secours (EBERO) en cas de défaillance d'un TLD. Le Guide de candidature a défini les exigences du COI dans la question 50 de la candidature et les candidats étaient contraints de soumettre un instrument compatible avant l'exécution du RA. Section 7.1 : L'instrument d'opérations continues évalue la mise en œuvre des exigences du COI définies dans le Guide de candidature.

Les principaux enseignements tirés au sujet du COI sont les suivants :

- Déterminer s'il existe d'autres façons plus efficaces et efficientes pour financer un EBERO en cas de défaillance d'un TLD.

---

## Chapitre 8 : Gestion du programme

Afin de mettre en œuvre le programme des nouveaux gTLD, un effort significatif était requis de la part de la communauté, de l'ICANN et des prestataires de services. L'ICANN a défini des procédures opérationnelles visant à mettre en œuvre les processus définis dans le Guide de candidature, a développé des systèmes et outils afin de soutenir la mise en œuvre, s'est dotée en ressources humaines afin de soutenir le programme, et a sélectionné et géré les prestataires de services afin d'exécuter le programme. En outre, l'ICANN a assuré la gestion des états financier du programme, a mené des activités de communication et a développé un centre de service client afin de venir en aide aux candidats et aux opérateurs de registre.

Section 8.1 : Les processus, les systèmes et les ressources du programme évaluent l'exécution par l'ICANN des processus et procédures du programme, les systèmes de confrontation des candidats et les ressources humaines internes.

Les principaux enseignements tirés au sujet des processus, systèmes et ressources du programme sont les suivants :

- Lors de la définition des délais pour les séries de candidatures à venir, consacrer un temps adéquat afin de permettre d'utiliser les meilleures pratiques pour le développement du système
- Définir des programmes de tests bêta pour les systèmes afin de tirer des enseignements, d'accroître l'efficacité de tels systèmes et d'assurer une plus grande clarté, transparence et une meilleure préparation des candidats

Section 8.2 : Le processus de coordination des prestataires de services évalue le processus utilisé afin de sélectionner les vendeurs, les directives relatives aux conflits d'intérêts et la coordination des travaux des prestataires de services.

Les principaux enseignements tirés au sujet de la coordination des prestataires de services sont les suivants :

- Garantir la transparence et la prévisibilité du processus d'approvisionnement dans le respect des directives relatives à l'approvisionnement de l'ICANN. Publier en temps voulu les critères de sélection, les documents relatifs aux processus des prestataires et d'autres supports pertinents et non confidentiels.

Section 8.3 : Le processus de gestion financière évalue la gestion par l'ICANN des 357 millions USD provenant des 1930 candidatures soumises. La budgétisation et l'élaboration par l'ICANN de rapports, la ventilation des financements et les frais font l'objet d'une évaluation. Le budget du programme est publié avec le plan opérationnel et budget de l'exercice fiscal annuel de l'ICANN et respecte le processus de budgétisation annuel de l'ICANN, qui inclut une période de consultation publique et l'approbation du budget final par le Conseil d'administration de l'ICANN. Les frais relatifs au programme ont été perçus conformément au Guide de candidature et au principe de recouvrement des coûts.

Section 8.4 : Le processus de communication évalue les activités de communication menées avant et pendant le programme des nouveaux gTLD en soutien au plan de communication des nouveaux gTLD.

---

Les principaux enseignements tirés au sujet du processus de communication sont les suivants :

- Consolider toutes les informations du programme de la prochaine série en un seul site et faciliter le plus possible leur accès.
- Utiliser l'équipe de relation avec les parties prenantes mondiales afin de sensibiliser davantage au programme des nouveaux gTLD au sein de leurs régions/unités constitutives.

Section 8.5 : Le service client évalue la mise en œuvre par l'ICANN d'un centre de service client dont le but est de soutenir les candidats potentiels et avérés du programme des nouveaux gTLD. Sont évalués dans cette section l'impact du programme sur le service client et les améliorations apportées en permanence au centre de service client qui, au fil du temps, a évolué et soutient désormais un plus large public.

Les principaux enseignements tirés au sujet du service client sont les suivants :

- Considérer le service client comme une fonction critique de l'organisation, et veiller à ce que le centre de service client dispose des ressources adéquates afin de soutenir les activités actuelles et futures du programme des nouveaux gTLD.



Un monde, un Internet

[ICANN.ORG](https://www.icann.org)